

**Compte-rendu de la Commission plénière
de la
Commission locale d'information auprès du CEA
de Fontenay-aux-Roses**

mercredi 11 avril 2012 à 18 heures 30

Mairie d'Issy-les-Moulineaux

La Commission Locale d'Information s'est réunie en formation plénière, le mercredi 11 avril 2012, à la Mairie d'Issy-les-Moulineaux.

PRESENCE/ABSENCE :

Membres à voix délibérative :

Etaient présents :

- M. Alain BRZOSTOWSKI Représentant CGC du CEA/FAR
- Mme Marianne BUHLER Maire-Adjointe d'Issy-les-Moulineaux, Représentante de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest
- Mme Corinne DUGUER représentant M. Philippe PEMEZEC, Vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine - Maire du Plessis-Robinson
- M. Jean-François DUMAS Conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Sud de Seine - Maire-Adjoint de Fontenay-aux-Roses
- M. Thierry CHARLES Directeur de la sûreté des usines des laboratoires, de transports et des déchets - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)
- M. Stéphane JACQUOT Président de la C.L.I. - Conseiller municipal de Châtillon – Conseiller communautaire de la Communauté de commune Châtillon – Montrouge
- M. Thomas JOLY Conseiller général de l'Essonne - Vice-président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre
- M. Marc LIPINSKI Conseiller régional d'Ile-de-France
- M. Joël LOISON Conseiller général des Yvelines - Maire de Vélizy-Villacoublay
- M. Albert SAPORTA Président-Directeur général des Laboratoires Stallergènes
- M. François VAUGLIN Conseiller de Paris
- M. André VIRLON Représentant SPAE UNSA du CEA/FAR

Etaient absents excusés :

- M. Marc AMMERICH Représentant CFDT du CEA/FAR
- M. Claude ANDRES Représentant associatif - Association Environnement 92
- Mme Véronique BANULS Conseillère communautaire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Maire-Adjointe de Bièvres
- M. Eugène BELIN Représentant titulaire de l'association pour la protection du coteau boisé du Panorama de Fontenay-aux-Roses
- M. Laurent BETEILLE Sénateur de l'Essonne - Maire de Brunoy
- M. Bernard BOULOC Sous-préfet d'Antony
- M. Daniel BREUILLER Vice-président du Conseil général du Val-de-Marne - Maire d'Arcueil
- M. Frédéric BRUNET Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris/Hauts-de-Seine
- Mme Isabelle DEBRE Sénateur des Hauts-de-Seine - Maire-Adjoint de Vanves
- M. Gérard DURIEUX Représentant CGT du CEA/Fontenay-aux-Roses
- M. Pierre GALANAUD Chef de service Hôpital Bécclère
- M. Philippe GOUJON Député de Paris - Maire du 15ème arrondissement de Paris
- M. Alain GOURNAC Sénateur des Yvelines - Maire du Pecq

- M. Daniel HANNOTIAUX Représentant de l'association Ile-de-France
environnement
- M. Jean-Yves LE BOUILLONNEC Député-maire de Cachan - Vice-président de la
Communauté d'agglomération du Val de Bièvre
- M. Jean LAURENT Maire-Adjoint, Représentant de la Commune de Montrouge
- M. Guy MALHERBE Député de l'Essonne
- M. Philippe PEMEZEC Vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine -
Maire du Plessis-Robinson
- M. Jean-Pierre SCHOSTECK Député des Hauts-de-Seine - Maire de Châtillon
- M. François TURLIN Représentant CFTC du CEA/Fontenay-aux-Roses
- M. Yves VANDEWALLE Député des Yvelines

Etaient absents :

- M. Ivan BOUCHIER Sous-préfet de L'Haÿ-les-Roses
- M. Christian CAMBON Sénateur du Val de Marne - Maire de Saint-Maurice
- M. Richard DELL'AGNOLA Député du Val de Marne - Maire de Thiais
- M. Jacques HARLAUT Maire-Adjoint de Vélizy-Villacoublay
- M. Hervé LAMBEL Représentant de l'association Paris-banlieue environnement

Membres à voix consultative:

Etaient présents :

- Mme Malgorzata TKATCHENKO Directeur du CEA/ Fontenay-aux-Roses
- M. Jacques CONNESSON Chef du pôle LUDD, Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)
- M. Fabien SCHILZ Chef de la division d'Orléans – Autorité de
Sûreté Nucléaire (ASN)
représentant M. Bernard DOROSZCZUK, délégué
territorial de Paris de l'Autorité de Sûreté Nucléaire
(ASN)

En outre, étaient également présents :

- Mme Laurence BIBAL Inspectrice à la division d'Orléans de l'Autorité de Sûreté
Nucléaire (ASN)
- M. Didier DELMONT Directeur-adjoint du CEA/ Fontenay-aux-Roses
- Mme Marie-Odile GRANDCHAMP Secrétaire générale de la C.L.I. auprès du CEA de
Fontenay-aux-Roses
- M. Istvan KRISTOF Conseil général des Hauts-de-Seine, chargé de mission
pour le site Internet de la C.L.I.
- M. Christophe PERRIN Responsable de la communication du CEA/ Fontenay-aux-Roses
- Mme Isabelle PHILIPPE CEA/ Fontenay-aux-Roses
- Mme Jeanne POINOT Conseillère municipale déléguée
- M. Christian POLO Directeur de l'environnement et du développement durable
– Conseil Général des Hauts-de-Seine
- Mme Cécile POYAU Chef de la Cellule de sûreté nucléaire, de contrôle des
matières, de contrôle des transports et de la qualité du
CEA/ Fontenay-aux-Roses
- M. Christian RICOUL Chef du Service de protection contre les rayonnements et
de l'environnement du CEA/Fontenay-aux-Roses

Secrétaire de séance : Mme Marie-Odile GRANDCHAMP, Secrétaire générale de la C.L.I. auprès du CEA de Fontenay-aux-Roses.

Ordre du jour :

L'ordre du jour était le suivant :

1. Introduction par M André SANTINI, Ancien ministre, Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux
2. Communication du Président, M. Stéphane Jacquot
3. Approbation du Compte-rendu de la réunion plénière du 7 décembre 2011
4. Demande de subvention à l'Autorité de Sûreté Nucléaire
5. Examen et présentation du cahier des charges de l'étude-expertise
6. Compte administratif 2011
7. Présentations, par le CEA de Fontenay-aux-Roses :
 - * point d'étape de l'opération assainissement-démantèlement
 - * présentation des événements et incidents déclarés par le CEA
8. Présentation du projet d'arrêté pour les INB, par l'ASN
9. Points divers

1 - M André SANTINI, Ancien ministre, Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux, accueille la Commission Locale d'Information à 19 heures. Il salue le travail de la Commission et lui souhaite de bons travaux.

2 - Communication du Président

(M. Stéphane Jacquot)

Accueil par Mr le Président, M. Stéphane JACQUOT, qui souhaite la bienvenue aux membres de la Commission.

3 - Approbation du compte rendu de la réunion plénière du 7 décembre 2011

(M. Stéphane Jacquot)

Le président propose l'approbation du compte-rendu de la réunion plénière du 7 décembre 2011.
Le compte rendu est approuvé avec 11 voix pour et 1 abstention.

4 – Demande de subvention à l'Autorité de Sûreté Nucléaire

(M. Stéphane Jacquot)

Le budget 2012 de la C.L.I. est d'un montant de 20 000 (ou 25 000) euros. Cette somme se décompose en deux provenances : 15 000 euros venant du Conseil général, d'une part. D'autre part, une demande de subvention d'un montant de 10 000 euros sera faite à l'ASN pour l'année 2012,

afin de contribuer au financement du fonctionnement de la C.L.I., notamment à la réalisation de l'assistance technique – qui devrait être mise en place en 2012. Pour l'année 2011, la subvention de l'ASN a été de 5 000 euros.

Les activités de l'année 2012 sont de plusieurs ordres. Elles concernent le fonctionnement général de la C.L.I. : organisation des réunions plénières, activité des groupes de travail. Elles concernent également la passation d'un marché public en appel d'offres, concernant la réalisation d'une assistance technique à la Commission.

M. Jacques CONNESSON indique que le montant exact de la contribution financière venant de l'ASN ne sera connu qu'en mai prochain.

5 – Examen et présentation du cahier des charges de l' « assistance technique »

(M. Stéphane Jacquot)

La Commission a le projet de se doter d'une assistance technique, par un bureau d'études adéquat.

Cette assistance technique sera destinée à apporter à la Commission un appui dans le déroulement de ses missions. Elle permettra à la C. L. I. de mieux apprécier les informations et conclusions apportées par le Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives (CEA). Elle consistera en l'analyse des documents délivrés par ce dernier à la C. L. I. et la délivrance d'informations compréhensibles par le grand public.

Le Bureau d'études qui sera retenu à l'issue d'un marché d'appel d'offres présentera à la C. L. I. les points sur lesquels il est nécessaire de porter une attention particulière ou/et d'être particulièrement vigilant. Cette vigilance concernera les impacts de l'activité assainissement-démantèlement sur l'environnement, pris au sens large (impact sur les êtres humains, la faune, la flore) dans un rayon de 5 kilomètres autour du site. Ce périmètre est fixé par la loi sur la transparence et la sécurité nucléaire. L'assistance technique pourra correspondre à un conseil, formulé à la demande du Président et/ou des membres du bureau, sur des points scientifiques, techniques et juridiques. Elle se traduira par une note rendue par le prestataire, à chaque sollicitation.

Mme Marie-Odile GRANDCHAMP apporte des précisions. Il s'agit d'un marché à Bons de Commande, d'un an renouvelable trois fois. Le montant maximum annuel est de 12 000 euros hors taxe.

M. Marc LIPINSKI demande quels sont les organismes susceptibles de répondre. Il demande que soient déclarés les éventuels conflits d'intérêts ; il souhaite que le Bureau d'études retenu soit indépendant.

Mme Marie-Odile GRANDCHAMP indique que trois bureaux d'études au minimum existent, sur la place publique, et sont spécialisés dans le conseil en assainissement-démantèlement. Vu le faible montant, il n'y a pas de CAO au sens officiel, mais la procédure est gérée, au Conseil général, par la Direction des Marchés Publics.

M. Marc LIPINSKI demande qu'il y ait un retour explicatif sur le choix qui sera fait.

M. Stéphane JACQUOT s'engage à apporter à la C.L.I. les précisions nécessaires et les explications sur le choix qui sera effectué pour retenir un bureau d'études.

6 – Compte administratif 2011 et budget 2012

a) Budget 2012 : * Dépenses : communication et études ;
* Recettes : 15 000 € du Conseil général ; 10 000 € ont été demandés à l'ASN.

b) Compte administratif 2011 :

Le Président sort pour le vote du compte administratif. La Vice-Présidente Mme Marianne BUHLER prend la présidence par intérim.

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

7 - Présentations, par le CEA de Fontenay-aux-Roses, de l'état d'avancement :

Le Président évoque les deux présentations qui vont suivre : a) l'état d'avancement de l'opération d'assainissement-démantèlement et b) la présentation sur l'incident de niveau 1 qui a concerné la rupture d'un anneau de levage d'un château de transfert.

a) point d'étape de l'opération assainissement-démantèlement

Les informations concernant le point d'étape de l'opération assainissement-démantèlement sont présentées à l'aide du fichier informatisé « power point » joint en annexe 1 du présent compte-rendu. Ce fichier peut également être consulté sur le site de la C.L.I.-FAR : www.cli-far92.fr

Mme Malgorzata TKATCHENKO, en introduction, précise que le CEA a bien compris qu'il leur faut utiliser un langage moins « imperméable » et plus accessible au grand public et aux membres de la C.L.I..

Pour la prolongation de l'opération assainissement-démantèlement, initialement prévue en 2018, et reportée en 2025, hors aléas : un dossier venant du CEA doit être transmis à l'ASN en 2015. Ce dossier sera également soumis à enquête publique.

En prévision de cette échéance, il est notamment nécessaire, pour l'exploitant, de :

- 1) déterminer l'état radiologique des sols, y compris sous les bâtiments ;
- 2) réaliser une étude hydrogéologique.

Mme Malgorzata TKATCHENKO évoque le planning de l'opération assainissement-démantèlement. Ce dernier n'a pas bougé depuis la dernière fois : pas de retard ; planning volontariste. Il y a eu des aléas, notamment pour l'INB 165 mais une reprogrammation des opérations en plusieurs tâches effectuées en parallèle a permis de ne pas changer l'échéance visée pour la fin des opérations.

Le CEA peut effectuer, à un moment donné, pour la C.L.I. si elle le souhaite, une présentation du type d'équipements utilisés.

L'opération d'assainissement-démantèlement a été considérée comme une priorité pour l'Administrateur général du CEA: cela s'est traduit par une augmentation des effectifs qui travaillent à temps plein sur l'opération : 27 personnes supplémentaires ont été affectées récemment au projet ALADIN. Ce qui porte les effectifs à un peu plus de 130 personnes au total hors les personnels des entreprises sous-traitantes.

M. Marc LIPINSKI ajoute que cela démontre que l'activité de démantèlement nucléaire génère des emplois.

M. Didier DELMONT relaie la présentation.

➤ Concernant l'INB 165 :

Nous avons fini le dévoiement des systèmes de filtration. Nous avons lancé le marché pour le démantèlement du bâtiment 52. Le chantier est maintenant enclenché.

Concernant le bâtiment 18 : la chaîne blindée Pollux a réservé quelques surprises ; cela a généré quelques semaines de retard. Pour des raisons de sécurité, nous avons dévoyé les réseaux courants forts et courants faibles. Pour l'ensemble de la chaîne Petrus, un marché a été lancé, selon le Code des marchés publics ; nous venons de recevoir les candidatures.

M. Marc LIPINSKI demande quelles sont les entreprises susceptibles de répondre. M. Didier DELMONT indique qu'une dizaine d'entreprises, spécialisées dans cette activité, sont susceptibles de répondre aux appels d'offres.

Situation en 2012 : Il reste six chaînes à démanteler ainsi que l'ensemble Petrus dont la salle des cuves.

➤ Concernant l'INB 166 :

Le Bâtiment 58 est concerné par l'évacuation des déchets. Quantités évacuées en 2009 : 54 fûts ; en 2011 : assez peu. L'ensemble à évacuer représente environ 1 300 fûts au total. Un emballage de transport (TIRADE) est en cours de constitution pour transporter jusqu'à 7 fûts. Les fûts, de 50 litres, contiennent un mélange de déchets solides de Faible et Moyenne Activité radioactive (MI : moyennement irradiants). Ils sont entreposés actuellement dans une installation du CEA/Cadarache, à l'horizon 2015 d'autres pourront l'être dans une installation du CEA/Marcoule. Hors aléa, les opérations d'évacuation sont prévues jusqu'à l'horizon 2020.

Prévisions 2012 du nombre de fûts évacués : c'est difficile à évaluer. En effet, les transports ne peuvent pas s'effectuer ni en période électorale, ni en période de forte intempérie.

M. Thomas JOLY : je reviens sur l'estimation 2012 ; puisque nous sommes au quart de l'année, ne peut-on avancer une estimation ?

M. Didier DELMONT : c'est délicat car il existe des aléas (comme la rupture de l'anneau du château de levage qui s'est produit).

M. André VIRLON : y a-t-il encore de l'activité dans ce bâtiment 50 ? Réponse de M. Didier DELMONT : L'arrêt d'exploitation étant programmé à brève échéance, une étude est en cours pour déterminer où transférer l'ancienne installation. Il faut aussi examiner si cela est intéressant du point de vue de planning.

Dossier pour 2015 : Lancement d'une procédure unique, pour le prolongement de l'opération.

Les deux études principales à mener :

- 1 – détermination de l'état radiologique des sols, y compris sous les bâtiments ;
- 2 – réalisation d'une étude hydrogéologique.

Le document sur l'état radiologique des sols est en cours de mise à jour. A noter que la première édition de ce document a été présentée à la presse en 1999 puis à nouveau en 2001. Il est régulièrement mis à jour.

Concernant les sols sous les bâtiments, il faut attendre que la place au sol se libère pour que les premières évaluations soient possibles.

M. Marc LIPINSKI : puisque les travaux ont commencé, quels sont les premiers résultats ?

Concernant la parcelle dite « 18-54 », le CEA indique que des sondages sont effectués. A partir de là, 970 m³ de terre (déchets) seront enlevés. Ils seront pris en charge par l'ANDRA et iront au CSTFA près de Soulain, dans l'Aube. Une synthèse du dossier d'évaluation a été envoyée au Préfet.

Mme Marianne BULHER et M. Marc LIPINSKI demandent que les résultats de cette étude soient communiqués à la C.L.I.

M. Didier DELMONT indique que certains documents peuvent être confidentiels. Il réserve sa réponse.

M. Stéphane JACQUOT indique qu'il allait y venir. Il souhaite que la synthèse transmise au Préfet soit transmise à la C.L.I. ; et également, que les documents du même ordre soient transmis à la C.L.I., à l'avenir.

M. Jean-François DUMAS demande que soit transmise à la C.L.I. une liste récapitulative des documents officiels que le CEA envoie aux autorités, et que la C.L.I. puisse demander certains de ces documents, liés à ses missions.

M. Stéphane JACQUOT interpelle le représentant de l'ASN sur ce sujet. Il rappelle les articles L. 124-1 à L. 124-6 du code de l'environnement, ainsi que les articles 19 et 22 de la Loi n° 2006 – 686 du 13 juin 2006 relative à la Transparence et la Sécurité en matière Nucléaire. Ceux-ci indiquent que : *« toute personne a le droit d'obtenir, auprès de l'exploitant d'une installation nucléaire de base ou, lorsque les quantités en sont supérieures à des seuils prévus par décret, du responsable d'un transport de substances radioactives ou du détenteur de telles substances, les informations détenues, qu'elles aient été reçues ou établies par eux, sur les risques liés à l'exposition aux rayonnements ionisants pouvant résulter de cette activité et sur les mesures de sûreté et de radioprotection prises pour prévenir ou réduire ces risques ou expositions. » (Article 19 de la loi TSN)*
et également *« L'exploitant, l'Autorité de Sûreté Nucléaire et les autres services de l'Etat lui communiquent (à la C.L.I. : ndr) tous documents et informations nécessaires à l'accomplissement de ses missions. » (Article 22 de la loi TSN).*

M. Jacques CONNESSON rappelle que l'article 19 de la loi TSN implique que la non-transmission d'un document, demandé par la C.L.I., doit être justifiée.

Mme Malgorzata TKATCHENKO dit que les documents transmissibles seront transmis régulièrement à la C.L.I.

M. Didier DELMONT continue sa présentation.

Des sondages sont effectués sur des surfaces de sol qui n'ont pas bougé depuis les années 1950.

M. Jean-François DUMAS demande si la nappe souterraine, perchée (à 65 mètres sous terre) a été atteinte par des polluants ?

M. Didier DELMONT répond par la négative et précise qu'une éventuelle pollution serait détectée par les analyses effectuées régulièrement sur les eaux.

Bâtiment 18 : l'analyse des sols (Sables de Fontainebleau assez dense) sous et autour de ce bâtiment est en cours. Comme il y a des doutes, des forages à 10 mètres de profondeur vont être effectués. Le premier coup de pelle est très proche. Les sondages seront réalisés en août, la fin du chantier est prévue pour octobre. Puis la fosse sera comblée. Des piézomètres sont placés et les analyse physico-chimiques, à l'aide de ces outils, seront consignées. Résultats à prévoir pour fin 2013.

M. Marc LIPINSKI demande si ces résultats seront inclus dans l'étude d'impact ? M. Didier DELMONT dit qu'il existe qu'une note sur ce sujet a été transmise à l'ASN. M. Marc LIPINSKI demande que la C.L.I. soit destinataire.

Mme Malgorzata TKATCHENKO indique que, pour résumer, toutes les données feront partie des éléments du dossier qui sera soumis à l'enquête publique.

b) présentation de l'incident « rupture d'un anneau de levage d'un château de transfert »

L'incident s'est produit en août dernier. Un anneau de levage d'un château de transfert blindé CT 10-58 s'est rompu lors d'une manutention à vide dans le bâtiment 58.

Suite à la rupture de l'anneau, une expertise métallurgique a été effectuée. A l'observation macrographique, on observe des fissures. Au moment du levage, c'est le petit mouvement de balancier du château qui a contribué à la rupture.

La synthèse de l'expertise métallurgique a été transmise à la C.L.I., par le CEA.

c) présentation des événements déclarés par le CEA depuis le 11 décembre dernier

(Mme Cécile Poyau)

Depuis la réunion du mois de décembre dernier, il y a eu trois événements.

Deux incidents sont présentés ci-dessous : (l'événement du château est présenté au paragraphe précédent).

1 - Déclenchement intempestif de l'alarme de criticité

En février, lors de tests l'alarme lumineuse s'est déclenché mais l'alarme sonore n'a pas fonctionné (faux-contact). Les alarmes sont vérifiées tous les mois.

2 - Suintement d'une cuve d'effluents faiblement radioactifs

Lors d'une tournée d'inspection, un suintement sur une cuve d'effluents faiblement radioactifs a été découvert. Une légère contamination radioactive par des dépôts a été observée dans le bac de rétention. La fuite était très faible. L'incident a été classé au niveau 0.

M. Stéphane JACQUOT évoque la présentation du nouvel arrêté « INB » par l'ASN. Il propose de reporter cette présentation à la prochaine réunion.

Le Président lève la séance à 20h 15.